

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de M. Serge THEALLIER, Maire.

#### **PRESENTS :**

Mmes Christiane CHAMPILOU / Audrey CHAVAROT / Christiane DEFFRADAS / Elisabeth FRESNEAU-LABARRE.  
MM. Sylvain BARRY / Christophe JOHNSSON / Renaud MARTEL / Serge THEALLIER.

#### **ABSENTS :**

Mme Emilie BILISARI a donné pouvoir à M. Sylvain BARRY.  
Mme Audrey COURBON a donné pouvoir à Mme Elisabeth FRESNEAU-LABARRE.  
Mme Paméla PICARD a donné pouvoir à Mme Christiane CHAMPILOU.  
M. Jérémy COLZANI a donné pouvoir à M. Christophe JOHNSSON.  
M. Stéphane FAURE a donné pouvoir à M. Renaud MARTEL.  
M. Gilles VAYSSIERE a donné pouvoir à Mme Christiane DEFFRADAS.  
M. Julien PIREYRE.

#### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu du conseil précédent.
2. Approbation des comptes administratifs 2024.
3. Approbation des comptes de gestion 2024.
4. Affectation des résultats.
5. Vote des taux d'imposition 2025.
6. Vote de la taxe d'assainissement 2025.
7. Vote des budgets primitifs 2025.
8. Subventions aux associations.
9. Désignation référents (réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics français).
10. Suivi des dossiers.
11. SI et commissions.
12. Demandes d'urbanisme.
13. Questions diverses.

En ouverture de séance, Monsieur Renaud MARTEL est élu secrétaire et l'ordre du jour proposé est adopté.

#### **Ordre du jour**

##### **1) Approbation du compte rendu du conseil précédent :**

Les comptes rendus de réunion du mois de Février et mars 2025 sont adoptés.

##### **2) Approbation des comptes administratifs 2024 : (D n°2025\_08)**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Il confie ensuite la présidence de séance à Mme DEFFRADAS Christiane, doyenne d'âge de l'assemblée, élue à l'unanimité des membres présents et représentés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les Comptes Administratifs de l'exercice 2023 pour le budget principal et le budget annexe assainissement.

En exercice : **15** Présents : **8** Votants : **13 Pour** : 13 Contre : 0 Abstention : 0

##### **3) Approbation des comptes de gestion 2024 : (D n°2025\_09)**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion dressés par le trésorier pour l'exercice 2024. Il précise qu'ils sont conformes aux comptes administratifs de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que les Comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par Monsieur MASSON, trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour le budget principal et le budget annexe assainissement.

En exercice : **15** Présents : **8** Votants : **14 Pour** : 14 Contre : 0 Abstention : 0

#### **4) Affectation des résultats :**

##### **4-1) Budget Général : (D n°2025\_10)**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2024 pour le budget général.
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :  
Un excédent de fonctionnement de **168 588.47 €**  
Un déficit d'investissement de **139 302.98 €**
- Constatant qu'il n'y a pas de restes à réaliser

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- ❑ Excédent de fonctionnement reporté :  
Compte 002 Recettes : **29 285.49 €**  
Compte 1068 : **139 302.98 €**
- ❑ Déficit d'investissement reporté :  
Compte 001 Dépenses : **139 302.98 €**

En exercice : **15** Présents : **8** Votants : **14 Pour** : 14 Contre : 0 Abstention : 0

##### **4-2) Budget Assainissement : (D n°2025\_11)**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2024 pour le budget assainissement,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :  
Un excédent d'exploitation de **95 301.68 €**  
Un excédent d'investissement de **18 208.12 €**
- Constatant qu'il n'y a pas de restes à réaliser

- ❑ Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats comme suit :
  - ❑ Excédent d'exploitation reporté :  
Compte 002 Recettes : **95 301.68 €**
  - ❑ Excédent d'investissement reporté :  
Compte 001 Recettes : **18 208.12 €**

En exercice : **15** Présents : **8** Votants : **14 Pour** : 14 Contre : 0 Abstention : 0

#### **5) Vote des taux d'imposition 2025 : (D n°2025\_12)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée à l'assemblée que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives atteint 3.9% pour 2024. Afin de ne pas impacter encore plus les administrés, il propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'exercice 2025. Il précise que la taxe d'habitation a totalement disparu pour les résidences principales mais qu'elle reste pour les résidences secondaires.

Il propose de conserver le taux de la taxe foncière (bâti) à 37,56 %, celui de la taxe foncière (non bâti) à 84,72% et celui de la taxe d'habitation à 11.25%.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

|                     |                                        |            |
|---------------------|----------------------------------------|------------|
| <b>De valider :</b> | le taux de la taxe foncière (bâti)     | à 37,56 %, |
|                     | le taux de la taxe foncière (non bâti) | à 84,72 %, |
|                     | le taux de la taxe d'habitation        | à 11.25%.  |

En exercice : **15** Présents : **8** Votants : **14 Pour** : 14 Contre : 0 Abstention : 0

#### **6) Vote de la taxe d'assainissement 2025 : (D n°2025\_13)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2025\_ du 12 avril 2024 fixant la taxe d'assainissement à 1,50 Euros le mètre cube d'eau potable consommée. Il propose d'augmenter ce taux à 1,60 Euro le mètre cube pour 2025.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **De fixer** la taxe à verser par les utilisateurs raccordés au réseau assainissement à 1,60 Euros le mètre cube d'eau potable consommée (la commune demandera au SIAEP Rive Gauche de la Dore copie des relevés des consommations d'eau afin d'établir les titres de recettes).
- **Que** ce nouveau tarif sera applicable sur les factures 2025.

En exercice : **15** Présents : **8** Votants : **14 Pour** : 14 Contre : 0 Abstention : 0

#### **7) Vote des budgets primitifs 2025 :**

##### **7-1) Budget Général : (D n°2025\_14)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de Budget Primitif pour le Budget Général.

La partie « Fonctionnement » s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **502 814,49 €**.

La partie « Investissement » s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **433 206,69 €**.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'adopter** le Budget Primitif pour le Budget Général 2025.

En exercice : **15** Présents : **8** Votants : **14 Pour** : 14 Contre : 0 Abstention : 0

##### **7-2) Budget Assainissement : (D n°2025\_15)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de Budget Primitif pour le Budget annexe Assainissement.

La partie « Fonctionnement » s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **115 900,06 €**.

La partie « Investissement » s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **63 819,52 €**.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'adopter** le Budget Primitif pour le Budget annexe Assainissement.

En exercice : **15** Présents : **8** Votants : **14 Pour** : 14 Contre : 0 Abstention : 0

#### **8) Subventions aux associations : (D n°2025\_16)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une proposition pour la répartition des subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé (compte 6574).

Cette répartition est la suivante :

| <b><u>Associations de la commune</u></b>      |       |
|-----------------------------------------------|-------|
| Comité des Fêtes de Sermentizon               | 750 € |
| Amicale Laïque de Sermentizon                 | 250 € |
| Association les Quatre A                      | 250 € |
| Société de chasse de Sermentizon              | 250 € |
| Culture et patrimoine à Sermentizon           | 250 € |
| Association les Gaulois de Sermentizon        | 250 € |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sermentizon   | 150 € |
| FNACA section de Sermentizon                  | 100 € |
| Association BTMS (Aulteribe)                  | 100 € |
| <b><u>Associations hors de la commune</u></b> |       |
| Association A.I.D.E.R.                        | 180 € |
| Association des Paralysés de France           | 150 € |
| Ligue contre le Cancer Auvergne               | 150 € |
| NAFSEP (Sclérose en Plaque)                   | 150 € |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers de Courpière     | 100 € |

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés :

- **Accepte** cette proposition de répartition.
- **Considère** qu'il s'agit de montants maximums.

En exercice : **15** Présents : **8** Votants : **14 Pour** : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**9) Désignation référents** (réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics français) :  
Reporté au prochain conseil.

**10) Suivi des dossiers :**

**10-1) COMMERCE** : Monsieur Christophe JOHNSON a rencontré Madame Sylvie DELAIGUE de CC TDM, pour définir quel commerce serait le mieux pour le Bourg de Sermentizon.

Une étude de marché est possible avec la CCI et coûterait aux alentours de 500€ selon CC TDM.

Il existe des subventions pour le dernier commerce de la commune. (Financement travaux et matériel).

**10-2) VOIRIE** : Explication de la reprise des travaux de voirie par Colas + chiffrage Troisvilles.

**11) SI et commissions :**

**11-1) Travaux Cimetière** : Par Madame Christiane CHAMPILOU, continuité des travaux du mur du cimetière et couverture d'un des murs autour de terrain de jeux.

**11-2) Adressage** : Par Monsieur Serge THEALLIER – prévoir une réunion.

**11-3)** Chat à la Faye.

**12) Demande d'urbanisme :**

Déclaration préalable déposée par Mme LANDAU Isabelle pour construction d'un Car Port (Bornarme).

**13) Questions et infos diverses :**

**13-1) Demande de FIC 2026 : (D n°2025\_17)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la possibilité de subvention du conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du FIC (Fonds des Initiatives Communales). Ces subventions peuvent être demandées pour le projet de travaux de réfection de voiries communales.

Le budget prévisionnel du projet de réfection de voiries communales au lieu-dit Troisvilles, Les Bradoux s'élève à **18 036€ HT** soit **21 643.20€ TTC** Le taux possible de subvention est de 40% sur le montant HT limité à **14 858€ HT** (reste du financement FIC en voirie) soit **5 943.20€ HT**.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- ☐ **de solliciter** le conseil départemental pour un montant de **5943.20€ HT**,
- ☐ **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces projets.
- ☐ **de prévoir** les dépenses et les recettes au budget 2025.

En exercice : **15** Présents : **8** Votants : **14 Pour** : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 30.

S. THÉALLIER

E. FRESNEAU-LABARRE

C. CHAMPILOU

R. MARTEL

S. BARRY

E. BILISARI

A. CHAVAROT

J. COLZANI

A. COURBON

C. DEFFRADAS

A donné pouvoir à  
M. Sylvain BARRY

A donné pouvoir à  
M. Christophe JOHNSON

a donné pouvoir à  
Mme Elisabeth  
FRESNEAU-LABARRE

S. FAURE

A donné pouvoir à

M. Renaud MARTEL

C. JOHNSON

P. PICARD

A donné pouvoir à

Mme Christiane  
CHAMPILOU

J. PIREYRE

Absent

G. VAYSSIÈRE

A donné pouvoir à

Mme Christiane  
DEFFRADAS